



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Introduction à l'appréciation des dangers

Eric Montandon, CFST



Programme

1. Rétrospective
2. Constatations
3. Causes possibles
4. Objectifs
5. Définitions
6. Message à retenir



1. Rétrospective

- Certifications

2 solutions par branches



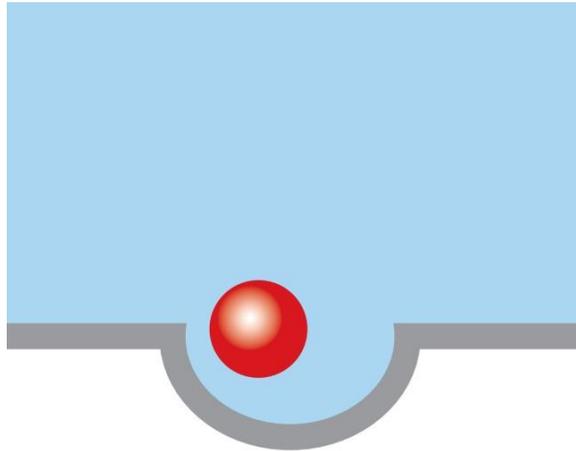
- Recertifications

24 solutions par branches, 3 solutions par groupe d'entreprises



2. Constatations (solutions MSST)

Lacunes constatées dans l'appréciation des dangers lors de la recertification des solutions MSST interentreprises



- Pas assez spécifique à la branche
- Incomplète
- Non actuelle

5. Détermination des dangers et appréciation des risques



2. Constatations (entreprises)

Analyse de 1113 contrôles du système MSST dans les entreprises



Question de contrôle 5.1:
Les dangers auxquels les collaborateurs sont exposés durant le travail sont-ils systématiquement déterminés et les résultats sont-ils consignés?

Critère non satisfait dans 42 % des cas



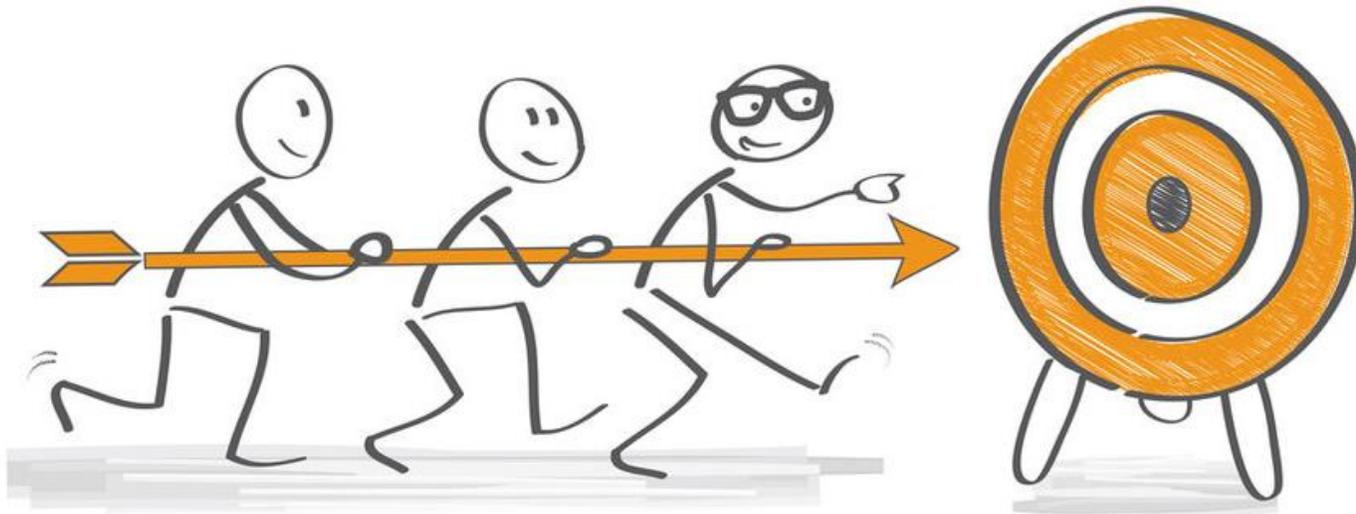
3. Causes possibles

- Les avantages de faire appel à des MSST ne sont pas clairs pour les organismes responsables
- L'appel à des MSST externes est incomplet ou est uniquement effectué sur le papier
- Les connaissances techniques en STPS sont parfois insuffisantes au sein de l'organisme responsable
- Certaines notions (détermination des dangers, appréciation des dangers, analyse des risques, appréciation des risques) sont interprétées de manière ambiguë



4. Objectifs

- Les organismes responsables reconnaissent les avantages de l'appréciation des dangers
- Appel aux 3 spécialistes MSST (ingénieur de sécurité, hygiéniste du travail, médecin du travail)
- Appréciation des dangers collectifs de meilleure qualité



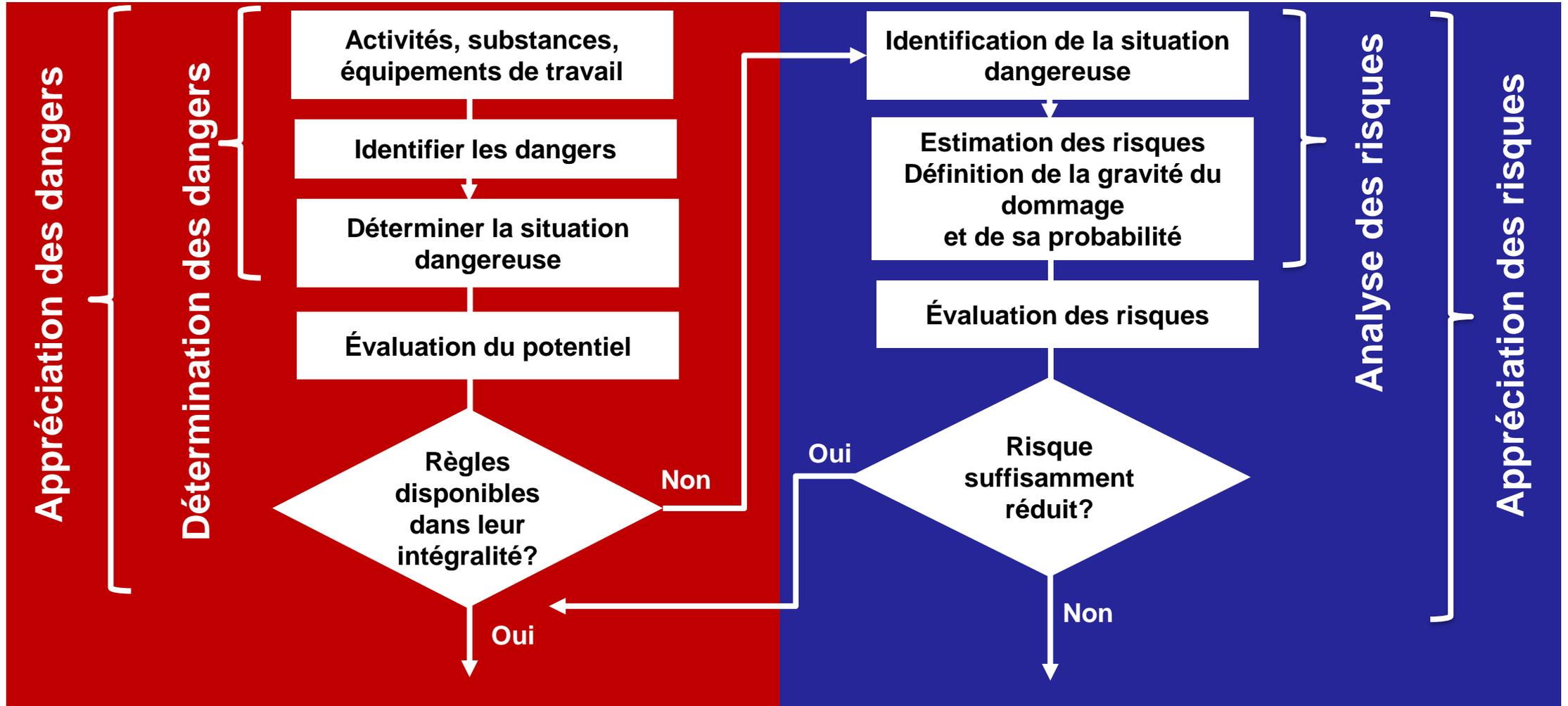


5. Définitions

- **Détermination des dangers:** détermination systématique de l'ensemble des dangers spécifiques à la branche à l'aide des activités, des équipements de travail et des substances utilisées
- **Appréciation des dangers:** détermination des dangers + évaluation du potentiel et définition des règles
- **Analyse des risques:** appréciation des dangers + estimation du dommage maximal et de sa probabilité d'occurrence
- **Appréciation des risques:** analyse des risques + évaluation des risques et du risque résiduel



5. Définitions





6. Message à retenir

Détermination des dangers:

Essentielle pour le travail de prévention pratique dans les entreprises

Appréciation des dangers:

Base théorique établie par des spécialistes MSST pour la détermination des dangers

Analyse des risques:

Uniquement nécessaire en cas d'absence de règles. Établie par l'ingénieur de sécurité, l'hygiéniste du travail et le médecin du travail

Appréciation des risques:

Base pour les nouvelles règles



Merci beaucoup pour votre attention

